

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 31 octobre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice</i> = 19 <i>Nbre Conseillers présents</i> = 14 <i>Nbre Conseillers votants</i> = 16</p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Subvention à l'association « EcoVillage HOUEMONT »</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 3</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le trente et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MELINETTE, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER, Mme et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller municipal délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, LETSCHER et FERRY, conseillères municipales.</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à Mme GERARD, Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. le Maire, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. MOUGEL, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Rapporteur indique que l'association « EcoVillage Houdemont », nouvellement créée, s'est substituée aux Chantiers Nature, organisation qui n'avait pas d'entité juridique propre. Cette association a déposé une demande de subvention à hauteur de 1 000 € afin d'assurer le fonctionnement de ses activités.

Sur proposition de la commission des Finances et des Moyens Généraux, consultée à cet effet le 24 octobre 2016, une subvention d'un montant de 600 € a été retenue à l'unanimité,

Après délibération et à l'unanimité (MM. MOUGEL, KLUSKA et Mme LAMASSE ne participant pas au vote), le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant de 600 € au bénéfice de l'association « EcoVillage Houdemont ».

Les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget 2016.

Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 octobre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

